

PRÉCONISATIONS

Proposition transversale : d'une compétence partagée à une gouvernance partagée

Afin d'assurer une réelle coordination régionale des différentes politiques culturelles menées sur le territoire, le CESER préconise la mise en place d'une **instance régionale d'orientation et d'observation de la culture** comprenant des représentants de l'État, des collectivités et des acteurs culturels des différents secteurs. Elle aurait pour mission de faire le point sur le développement, la fréquentation et l'économie de la culture sur le territoire du Centre-Val de Loire, de faire le suivi des décisions budgétaires des collectivités et de proposer des actions.

Actions proposées

1- Se doter de statistiques régionales pour mieux connaître le secteur et agir :

Le CESER insiste sur la nécessité d'une meilleure observation statistique régulière de la culture.

2- Garantir une offre culturelle sur l'ensemble du territoire et développer l'activité :

• Disposer d'un état des lieux de tous les équipements, du patrimoine et des offres culturelles par secteur pour l'ensemble du territoire. Un plan pluriannuel d'implantation et de réhabilitation de ces équipements et du patrimoine, en lien avec les autres collectivités, devra être établi.

• Aller vers une réelle intercommunalité culturelle des équipements et de l'offre culturelle.

• Créer un cercle vertueux. Donner l'envie aux plus jeunes et faire naître une demande culturelle qui se poursuivra à tous les âges de la vie. Elle permettra aussi l'émergence d'une offre culturelle diverse.

• Impliquer les acteurs économiques dans la culture (Entreprises, Chambres consulaires, Comités d'entreprises...).

• Former et faire découvrir la culture, notamment :

o Développer la formation aux métiers de la culture, de l'apprentissage à l'enseignement supérieur,

o Transmettre les savoirs et savoir-faire des artisans, compagnons ou ouvriers d'art pour la préservation du patrimoine de notre région.

• Développer l'activité, aider, accompagner les structures, les entreprises. Permettre aux acteurs de se structurer pour accroître leur activité. Leur proposer des actions de formation spécifiques (RH, gestion...). Favoriser les coopératives d'activités et d'emploi culturels (CAE), en incitant fortement les acteurs à travailler en réseau et de manière transversale.

• Soutenir l'emploi : favoriser la pérennisation des emplois culturels, faire émerger des groupements d'employeurs culturels et de l'économie créative pour créer des emplois à temps plein partagés. Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans le champ culturel. Soutenir les entreprises en difficulté qui détiennent des emplois relevant d'un savoir-faire particulier et des métiers d'art.

3- Introduire une dimension « environnement » dans la culture :

• Introduire l'écoconception dans la construction de nouveaux équipements culturels en région Centre-Val de Loire.

• Créer de nouveaux liens entre culture et économie circulaire en s'inspirant de la « Réserve des arts » qui existe notamment à Paris.

• Favoriser la mutualisation des matériels scéniques et techniques possédés notamment par les collectivités.

4- Développer le numérique pour orienter la culture vers le futur :

• Promouvoir et amplifier le lien entre culture, art et numérique en poursuivant l'action engagée notamment par CILIC via l'appel à « projets numériques culturels innovants », lancé en 2015.

• Développer les visites recourant aux outils de réalité augmentée et de réalité virtuelle au sein des monuments, parcs et jardins.

• Aider les librairies indépendantes à se doter des outils numériques nécessaires à leur développement : impression d'ouvrages à la demande, développement du commerce en ligne...

5- Mettre en avant la culture comme élément essentiel d'attractivité de la région : créer une identité régionale

• Renforcer le lien patrimoine et tourisme : Patrimoine de la Loire, de la biodiversité, de l'architecture, de l'histoire, des traditions...

• Aller vers une culture contemporaine et inscrite dans son temps.

• Développer un événement culturel majeur dans la région, événement qui serait moteur, reconnu et connu pour dépasser les frontières.

• Accroître l'accueil de tournages audiovisuels en région.

• Créer des prix régionaux pour mettre en valeur les créateurs du territoire (écrivains, musiciens, artistes plasticiens...).

• Travailler sur l'identité culturelle de la région Centre-Val de Loire pour qu'elle soit mieux identifiée et que les populations locales se l'approprient et en soient les ambassadeurs.



L'APPORT ÉCONOMIQUE DE LA CULTURE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Octobre 2016

PRÉSENTATION DU RAPPORT

À travers ce rapport, l'ambition du CESER était de voir comment la culture peut constituer un secteur économique porteur pour la région Centre-Val de Loire, en termes d'emploi, d'activité, sans a priori ni jugement. Il repose sur une définition précise de la culture.

Le CESER a veillé à ce que tous les champs culturels soient abordés en s'appuyant sur de nombreuses auditions. C'est pour cela qu'une fiche par secteur a été établie (patrimoine, architecture, édition écrite, audiovisuel, spectacle vivant, ...). Des exemples ont été pris sur l'ensemble du territoire.

Pour nourrir sa réflexion et face au manque de données tangibles, le CESER a sollicité les services de l'INSEE¹ pour la réalisation d'une étude statistique, en partenariat avec le Conseil régional et Culture O Centre.

Le CESER attache un réel intérêt à la culture. Cette étude s'inscrit dans le prolongement de la précédente relative à l'accès à la culture.

La conclusion du rapport présente une recommandation transversale et cinq propositions thématiques.²

1- « Les activités culturelles en région Centre-Val de Loire, un potentiel d'emploi », Insee Analyses n°22, Mars 2016. Etude mise en annexe dans le rapport.

2- « L'accès à la culture et au sport en région Centre-Val de Loire » (2013).

CONTEXTE



Ce rapport du CESER fait suite à la parution d'une étude nationale réalisée par l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale des Affaires Culturelles, intitulée « *L'apport de la culture à l'économie de la France* », en décembre 2013. Le CESER a voulu analyser ce sujet pour le Centre-Val de Loire.

Lier économie et culture ne va pas forcément de soi, peut même créer débat : la culture a-t-elle vocation à être rentable ? Pourtant, de plus en plus, cette dimension est prise en compte par les acteurs culturels eux-mêmes, conscients qu'un projet culturel peut avoir un impact social et économique sur le territoire qu'il concerne.

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte plus général de tensions budgétaires au niveau des collectivités territoriales. Nombre d'entre elles revoient actuellement leurs priorités et considèrent, trop souvent, la culture comme une

variable d'ajustement. Ainsi, certaines manifestations ont disparu alors que d'autres ont émergé.

Par ailleurs, la loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) précise que : « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* » (article 103). Cette compétence partagée pose la question de la gouvernance, qui, elle aussi, doit être partagée.

Le CESER soutient que la culture est un élément fondamental et constitutif du vivre ensemble, un ciment de la société, une ouverture sur le monde et une richesse individuelle et collective.

Qu'est-ce que le CESER ?

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional est une assemblée consultative placée auprès du Conseil régional avec lequel il forme la Région. Il réunit 100 membres issus du monde économique, social, associatif et environnemental que l'on identifie comme les « forces vives » de la région Centre-Val de Loire. Le CESER émet des avis et réalise des études sur les questions qui relèvent des compétences régionales au sens large.



CESER Centre-Val de Loire

Hôtel de Région

9 rue Saint Pierre Lentin
CS 94117

45041 ORLEANS CEDEX 1

Tel. : 02.38.70.30.39

Courriel : ceser@regioncentre.fr

Web : ceser.regioncentre.fr

Accès à l'intégralité du rapport



QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

1- Les établissements culturels en région Centre-Val de Loire

En 2013, près de 11 500 établissements exercent leur activité dans le champ culturel, soit 5,5 % des établissements du Centre-Val de Loire. Ils représentent 4,3 % des établissements culturels de la France de province.

Deux secteurs prédominent dans la région comme en France de province. Il s'agit :

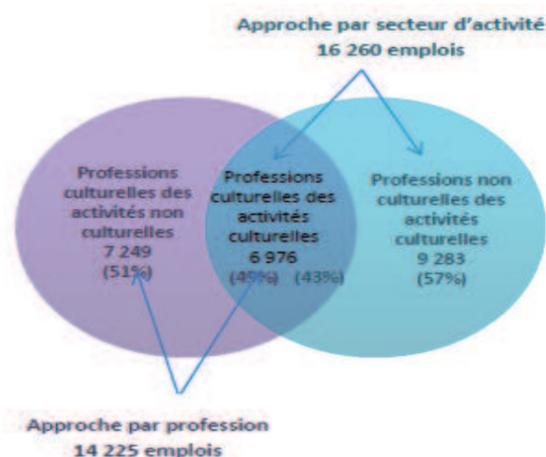
- des arts visuels (la création artistique, les activités photographiques, les activités spécialisées de design) qui représentent près de la moitié des établissements, dont 2 000 dans la création artistique relevant des arts plastiques ;
- et du spectacle vivant (arts du spectacle vivant, services techniques de l'image et du son, gestion des salles de spectacle) très présent avec environ un établissement sur cinq.

Près de 10 % des établissements de gestion des sites et des monuments historiques de la France de province sont implantés en Centre-Val de Loire.

La nature des activités exercées conduit la plupart des établissements culturels à n'avoir aucun salarié (87 %). Le secteur du patrimoine se distingue avec près de 65 % des établissements ayant au moins un salarié. Très peu emploient plus de vingt salariés (1 %), principalement dans les activités de spectacle vivant, du patrimoine et de la publicité.

Le domaine de la culture s'avère être relativement dynamique puisque, en 2014, 951 entreprises se sont créées, soit 6,1 % des créations régionales. Plus de trois sur quatre se font sous le statut d'autoentrepreneur, quel que soit le secteur d'activité.

2- L'emploi culturel en région Centre-Val de Loire



Note de lecture : sur les 14 225 personnes exerçant une profession culturelle, 7 249 l'exercent dans un établissement n'appartenant pas au secteur de la culture, soit 51 %, 6 976 le font au sein d'établissements ayant une activité culturelle, soit 49 %.

Trois exemples pour expliciter l'illustration :

- Profession culturelle des activités culturelles : graphiste dans une agence de publicité,
- Profession non culturelle dans un secteur culturel : poste administratif au théâtre ou dans une association culturelle,
- Profession culturelle des activités non culturelles : designer dans l'industrie manufacturière (ex : automobile).

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploration complémentaire (lieu de travail).

Comme au niveau national, l'emploi culturel de la région peut être appréhendé soit par les secteurs d'activité, soit par les professions. Si 16 260 emplois sont dénombrés dans les établissements culturels de la région, 14 225 personnes exercent une profession culturelle en Centre-Val de Loire (cf. graphique ci-dessous). Au croisement de ces deux analyses, près de 7 000 personnes occupent une profession culturelle dans un établissement culturel.

L'emploi culturel est plus fréquemment précaire ou à temps partiel (un emploi sur 4, contre 1 emploi régional sur 7). Il faut souligner que les professionnels du monde culturel sont souvent plus diplômés que la moyenne des actifs de la région.

Les intermittents en région Centre-Val de Loire

En 2013, le Centre-Val de Loire comptait 4 738 employeurs recourant à des intermittents dont 4 029 étaient des employeurs hors secteurs professionnels du spectacle. 5 759 intermittents salariés du spectacle travaillaient dans la région (pour 1 678 134 heures travaillées en 2013), dont 71 % d'hommes. Plus de la moitié de ces personnes avaient entre 30 et 49 ans. Le recours aux intermittents se concentre majoritairement dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret (62,3 %).

NOMENCLATURE RETENUE

Les nomenclatures utilisées dans le cadre de l'étude réalisée par l'INSEE sont celles recommandées par le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture.

Le cœur des activités et des professions culturelles en région Centre-Val de Loire

Deux approches sont mobilisées dans l'étude :

- les activités culturelles extraites de la nomenclature d'activités française (NAF) de 2008. Elles comprennent les activités relatives aux secteurs des arts visuels, du spectacle vivant, ainsi que l'architecture, l'audiovisuel-multimédia, l'édition écrite (livre et presse), le patrimoine, l'enseignement culturel, la publicité, les activités du commerce connexes aux activités culturelles et la traduction-interprétation. Les établissements culturels d'enseignement supérieur de la région n'ont pas pu être pris en compte. Ils ne pouvaient pas être extraits de la liste des établissements répertoriés sous le même code NAF 8542Z.

- les professions culturelles extraites de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : professions des arts visuels et des métiers d'art, du spectacle, de la documentation et de la conservation du patrimoine, professions littéraires, architectes ou professeurs d'art (hors établissements scolaires).

Le halo

Afin de mieux cerner l'impact de la culture sur l'activité économique au regard de certaines particularités régionales, il a été décidé d'élargir ce cœur à un « halo » au niveau des activités et des professions culturelles. Ce halo permet, par exemple, de prendre en compte, pour les activités, La Cité de l'Or (à Saint Amand-Montrond) et pour les professions, les ouvriers qualifiés du travail du verre.

DÉFINITIONS

Emploi : il s'agit des personnes ayant déclaré, dans le cadre du recensement de la population, avoir un emploi qui relève du champ défini. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence. Dans la présente étude, l'emploi pris en compte est celui du lieu de travail.

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le plus adapté à une approche géographique de l'économie.



CINQ IDÉES FORCE



- La culture contribue à l'activité de plusieurs secteurs économiques (BTP, Restauration, Hôtellerie, Imprimeries, Débits de boissons...).
- La culture emploie 16 260 personnes en région Centre-Val de Loire (approche par secteur d'activité).
- Les acteurs culturels se structurent pour diversifier leurs ressources.
- La culture s'exporte (ex : Compagnie Off à Dubaï, CDN d'Orléans en Corée...).
- La culture participe à l'attractivité de la région (Festival de Bourges, Festival DARC à Châteauroux, Chartres en lumière...).